



Le nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, en Métropole et dans les départements d'Outre-mer (DOM), 1,12 million de foyers perçoivent le revenu minimum d'insertion (RMI) versé par les caisses d'Allocations familiales (CAF). Ce nombre, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), diminue de 0,5 % au quatrième trimestre 2008. Par rapport au 31 décembre 2007, la baisse est de 3,0 %. Les effectifs du RMI amorcent ainsi une stabilisation en fin d'année en lien avec la forte détérioration du marché du travail intervenue depuis la mi-2008. Une hausse du nombre d'allocataires du RMI n'est pas encore observée, car la conjoncture se répercute toujours avec un certain retard sur le nombre de personnes susceptibles d'avoir recours à ce minimum social. C'est ce qui a déjà été constaté dans le passé, par exemple lors de l'augmentation du chômage amorcée au second semestre 2001, qui ne s'était accompagnée d'une remontée du nombre d'allocataires du RMI qu'à partir du deuxième trimestre 2002.

Par ailleurs, le nombre de titulaires de contrats aidés [contrats d'avenir et contrats insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA)] continue de diminuer ce trimestre. Cette baisse atteint 15,0 % en glissement annuel.



Fin décembre 2008, le nombre d'allocataires payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI), en Métropole et dans les départements d'Outre-mer (DOM), s'élève à 1,12 million en données corrigées des variations saisonnières (CVS). Ce nombre diminue de 0,5 % au quatrième trimestre 2008, et de 3,0 % entre décembre 2007 et décembre 2008 (tableau 1 et encadré 1).

Le nombre d'allocataires du RMI se stabilise en fin d'année, suite à la forte remontée du chômage au second semestre 2008

L'évolution du nombre d'allocataires payés au titre du RMI est liée à la conjoncture du marché du travail. Cependant, cette dernière se répercute avec un certain retard sur le nombre de personnes susceptibles d'avoir recours à ce minimum social. Ainsi la forte détérioration du marché du travail depuis la mi-2008 ne conduit pas encore à une hausse des effectifs du RMI, mais à une stabilisation au dernier trimestre 2008. Cet effet retardé de la conjoncture a bien été observé dans le passé (graphique 1) : par exemple la remontée du nombre de chômeurs qui avait eu lieu au second semestre 2001 ne s'était accompagnée d'une hausse du nombre d'allocataires du RMI qu'à partir du deuxième trimestre 2002.

En France métropolitaine, l'emploi salarié des secteurs principalement marchands non agricoles

diminue pour le troisième trimestre consécutif, de 0,6 % entre fin septembre 2008 et fin décembre 2008 (tableau 2). Sur un an, l'évolution est de - 0,7 %. Après trois années de baisse continue, le chômage augmente sensiblement au second semestre 2008. En particulier, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories 1 et 6 progresse de 5,9 % au dernier trimestre 2008 et de 8,2 % sur l'ensemble de l'année. Le nombre de chômeurs qui ne sont indemnisés ni par l'assurance chômage ni par le régime de solidarité, population plus susceptible de recourir au RMI, augmente moins que l'ensemble des chômeurs. Il s'accroît toutefois de 2,9 % au quatrième trimestre 2008 (+ 7,2 % sur un an).

Le nombre d'allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement poursuit son recul au quatrième trimestre 2008

Au cours du quatrième trimestre 2008, 30 000 allocataires payés au titre du RMI ont repris une activité et bénéficient pendant une période de trois mois du cumul intégral de leur allocation avec leur revenu d'activité (tableau 3). Ainsi, la diminution du nombre de reprises d'emploi, déjà observée le trimestre précédent, se poursuit, sans doute en lien avec le contexte économique. Plus largement, 75 000 allocataires payés au titre du RMI bénéficient d'une mesure d'intéressement à la reprise d'activité au 31 décembre 2008, un effectif qui continue de décroître.

Tableau 1 - Nombre d'allocataires du RMI payés en fin de trimestre (données CVS, Métropole et DOM, en milliers)

	Décembre 2007	Mars 2008	Juin 2008	Septembre 2008	Décembre 2008	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 155	1 134	1 136	1 127	1 121	- 0,5	- 3,0

Source : CNAF - DSER.

Tableau 2 - Le marché de l'emploi (données CVS, Métropole*, en milliers)

	Décembre 2007	Mars 2008	Juin 2008	Septembre 2008	Décembre 2008	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Emploi salarié dans les secteurs principalement marchands non agricoles (1)	16 019,5	16 067,3	16 039,8	15 992,9	15 904,2	- 0,6	- 0,7
DEFM des catégories 1 et 6	2 347,5	2 354,3	2 345,0	2 397,7	2 539,8	+ 5,9	+ 8,2
Chômeurs non indemnisés (1) (2)	1 352,6	1 380,5	1 387,6	1 409,4	1 450,4	+ 2,9	+ 7,2
Taux de couverture de l'indemnisation chômage (RAC + solidarité) (1) (2)	60,9%	59,9%	59,4%	59,3%	59,5%	+ 0,2 point	- 1,4 point

Sources : INSEE-DARES, UNEDIC. (*) Les données relatives au marché du travail dans les DOM n'étant pas disponibles.

(1) Données provisoires. (2) Indicateurs calculés au sein des catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi.

Note : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories 1 et 6 recouvrent les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, la catégorie 6 correspondant aux personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

Tableau 3 - Nombre d'allocataires payés au titre du RMI et bénéficiant d'une mesure d'intéressement en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Décembre 2007	Mars 2008	Juin 2008	Septembre 2008	Décembre 2008	Variation sur un an (en %)
Allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement antérieure à la réforme	10	8	7	6	5	- 50,0
Allocataires bénéficiant d'une nouvelle mesure d'intéressement	89	85	86	78	70	- 21,4
• dont cumul intégral du RMI et des revenus d'activité	43	39	41	38	30	- 30,2
Allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement (1)	99	93	93	84	75	- 24,3
Allocataires ne bénéficiant d'aucune mesure d'intéressement	1 052	1 049	1 031	1 024	1 045	- 0,6
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 151	1 142	1 124	1 108	1 121	- 2,7

Source : CNAF - DSER.

Notes : Ce tableau est susceptible d'être impacté par la mise en place des expérimentations du RSA (Hennion-Aouriri et al., 2008). En décembre 2008, on dénombre environ 5 000 bénéficiaires du RSA, payés au titre du RMI, qui sont comptabilisés dans le total « ensemble des allocataires payés au titre du RMI ». (1) Un même foyer allocataire peut bénéficier simultanément de plusieurs mesures d'intéressement (antérieure à la réforme ou nouvelle) : cette ligne ne correspond pas forcément à la somme des lignes précédentes. (2) Cette évolution est calculée à partir de données brutes et diffère donc légèrement de celle présentée dans le tableau 1 (- 3 %), laquelle est calculée à partir de données CVS après correction des revalorisations du barème (encadré 1).

Tableau 4 - Nombre de bénéficiaires d'une mesure d'intéressement, payés ou non au titre du RMI, en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Décembre 2007	Mars 2008	Juin 2008	Septembre 2008	Décembre 2008	Variation sur un an (en %)
Ensemble des bénéficiaires d'une ancienne mesure d'intéressement, payés ou non au titre du RMI	10	8	7	6	5	- 50,0
Ensemble des bénéficiaires d'une nouvelle mesure d'intéressement, payés ou non au titre du RMI (1)	176	172	172	158	143	- 18,8
• dont cumul intégral du RMI et des revenus d'activité	43	39	41	38	30	- 30,2
• dont bénéficiaires d'un intéressement proportionnel au titre du RMI	35	34	33	31	31	- 11,4
• dont bénéficiaires d'une prime forfaitaire mensuelle au titre du RMI	99	101	100	90	83	- 16,5
Ensemble des bénéficiaires d'une mesure d'intéressement (ancienne ou nouvelle), payés ou non au titre du RMI (2)	186	181	179	164	148	- 20,5

Source : CNAF - DSER.

Notes : (1) Un même foyer allocataire peut bénéficier simultanément de plusieurs mesures d'intéressement (cumul intégral, intéressement proportionnel, prime forfaitaire mensuelle) : cette ligne ne correspond donc pas forcément à la somme des trois lignes suivantes. (2) Un même foyer allocataire peut bénéficier de plusieurs mesures d'intéressement (antérieure à la réforme ou nouvelle) : cette ligne ne correspond donc pas forcément à la somme des deux premières lignes.

Tableau 5 - Nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir, en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Décembre 2007	Mars 2008	Juin 2008	Septembre 2008	Décembre 2008	Variation sur un an (en %)
Allocataires du RMI bénéficiant d'un CI-RMA	13	13	12	12	11	- 15,8
Allocataires du RMI bénéficiant d'un contrat d'avenir	66	65	64	58	56	- 14,9
Ensemble des allocataires bénéficiant d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir (1)	78	77	76	69	66	- 15,0
• dont allocataires payés au titre du RMI (2)	20	20	20	18	16	- 16,2

Source : CNAF - DSER.

Notes : (1) Un même foyer allocataire peut bénéficier simultanément d'un CI-RMA et d'un contrat d'avenir : cette ligne ne correspond pas forcément à la somme des lignes précédentes. (2) Seul un quart des allocataires qui bénéficient d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir sont payés au titre du RMI. En effet, l'aide forfaitaire départementale accordée à l'employeur vient en déduction de la prestation RMI. La majorité des allocataires ne perçoivent donc plus de RMI et ne sont donc pas comptabilisés parmi les 1,12 million d'allocataires.

Encadré 1

Sources et méthodes

Les données utilisées pour l'analyse conjoncturelle du nombre d'allocataires sont celles de l'ensemble des régimes à l'exception de la Mutualité sociale agricole (MSA) qui représente environ 2 % du nombre total d'allocataires en 2007.

Ces données proviennent de l'exploitation des fichiers statistiques mensuels exhaustifs des caisses d'Allocations familiales (CAF). Elles sont calées sur les dénombrements trimestriels effectués à partir d'un fichier délivrant une photographie des allocataires à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre.

Les données globales (tableau 1) sont aussi traitées pour neutraliser l'effet des variations saisonnières et des revalorisations du barème. On englobe sous le terme CVS l'ensemble de ces corrections.

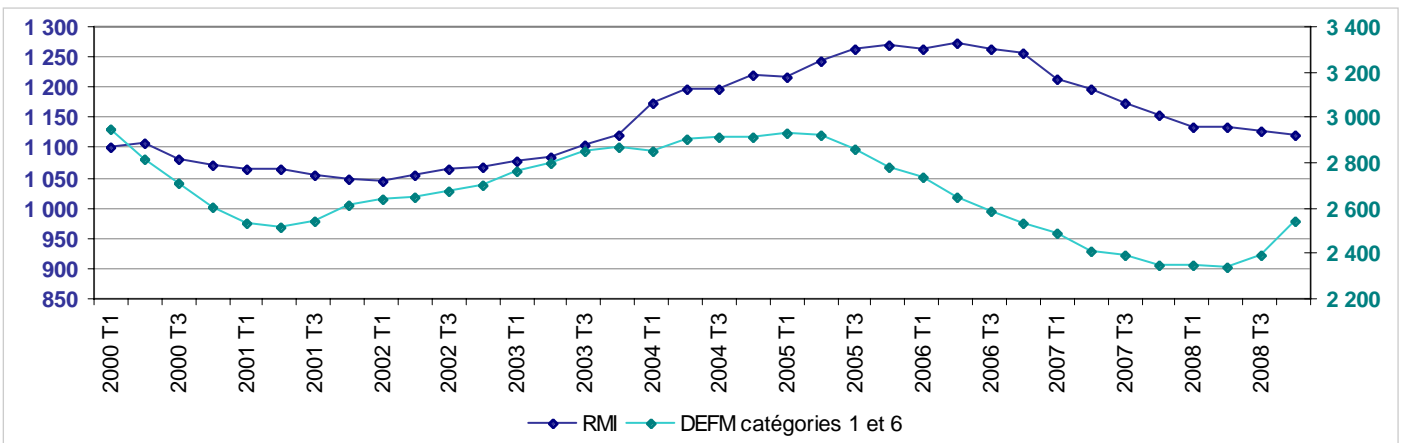
environ 148 000 bénéficiaires d'une mesure d'intéressement, payés ou non au titre du RMI, population en net recul par rapport à l'année précédente.

Le nombre de bénéficiaires de contrats d'avenir et de CI-RMA continue de décroître

Le nombre de titulaires d'un contrat d'avenir ou d'un contrat insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA) poursuit sa baisse au quatrième trimestre 2008 (tableau 5). En glissement annuel, ce nombre diminue de 15,0 %. Ainsi, fin décembre 2008, environ 66 000 allocataires ayant un droit ouvert au RMI, qu'ils soient ou non payés à ce titre, bénéficient de tels contrats (56 000 d'un contrat d'avenir et 11 000 d'un CI-RMA). Parmi l'ensemble des titulaires de ces contrats, seuls 16 000 continuent à percevoir effectivement un paiement au titre du RMI au quatrième trimestre 2008, soit environ un quart d'entre eux. En effet, l'accès des allocataires du RMI à ces contrats spécifiques peut ou non s'accompagner de la poursuite du versement de l'allocation. Par exemple, une personne seule sans enfant, embauchée en contrat d'avenir et qui perçoit le RMI garde un « droit ouvert au RMI », mais n'est plus effectivement « payée au titre du RMI », car le montant de son allocation est intégralement versé à son employeur par le département. Elle continue toutefois de bénéficier de droits connexes, tels que l'accès à la couverture maladie universelle (CMU).

Le nouveau système d'intéressement (en place depuis le 1er octobre 2006) comprend, pour les allocataires qui reprennent une activité d'au moins 78 heures par mois, une période de versement d'une prime mensuelle forfaitaire pendant laquelle ils ne sont plus forcément payés au titre du RMI (Cazain *et al.*, 2007). Fin décembre 2008, on compte ainsi 83 000 bénéficiaires d'une prime forfaitaire mensuelle (tableau 4), dont un cinquième continuent de percevoir une allocation RMI. Au total, au 31 décembre 2008, on dénombre

Graphique 1 - Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories 1 et 6* (DEFM) et d'allocataires du RMI payés en fin de trimestre (données CVS, en milliers)



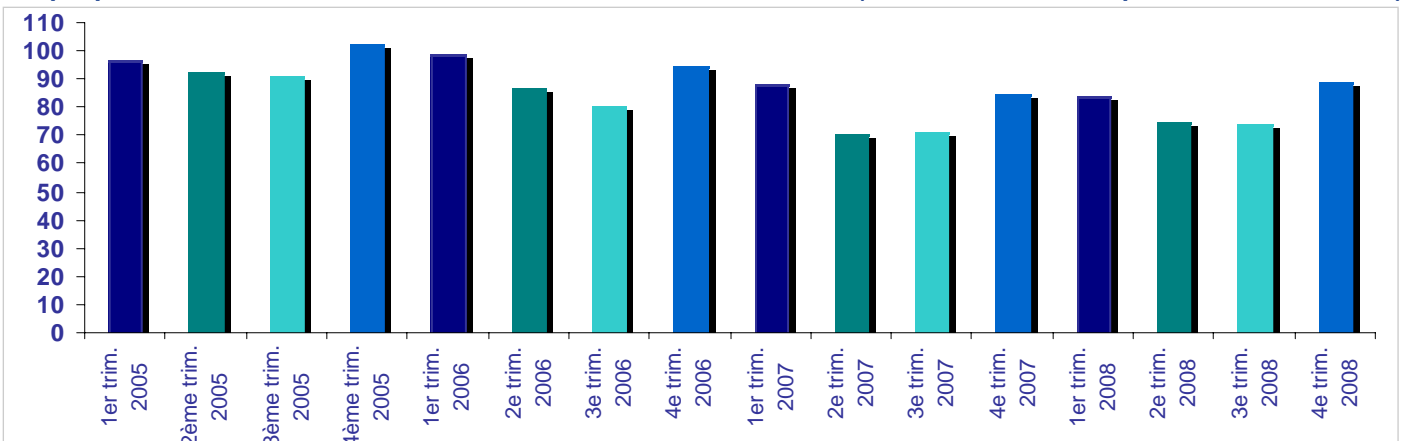
Sources : CNAF, INSEE-DARES.

Champ : France entière (Métropole et DOM) pour le RMI et France métropolitaine pour les DEFM.

Note : Echelle de gauche : allocataires du RMI ; échelle de droite : DEFM 1 et 6.

(*) Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories 1 et 6 recouvrent les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, la catégorie 6 correspondant aux personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

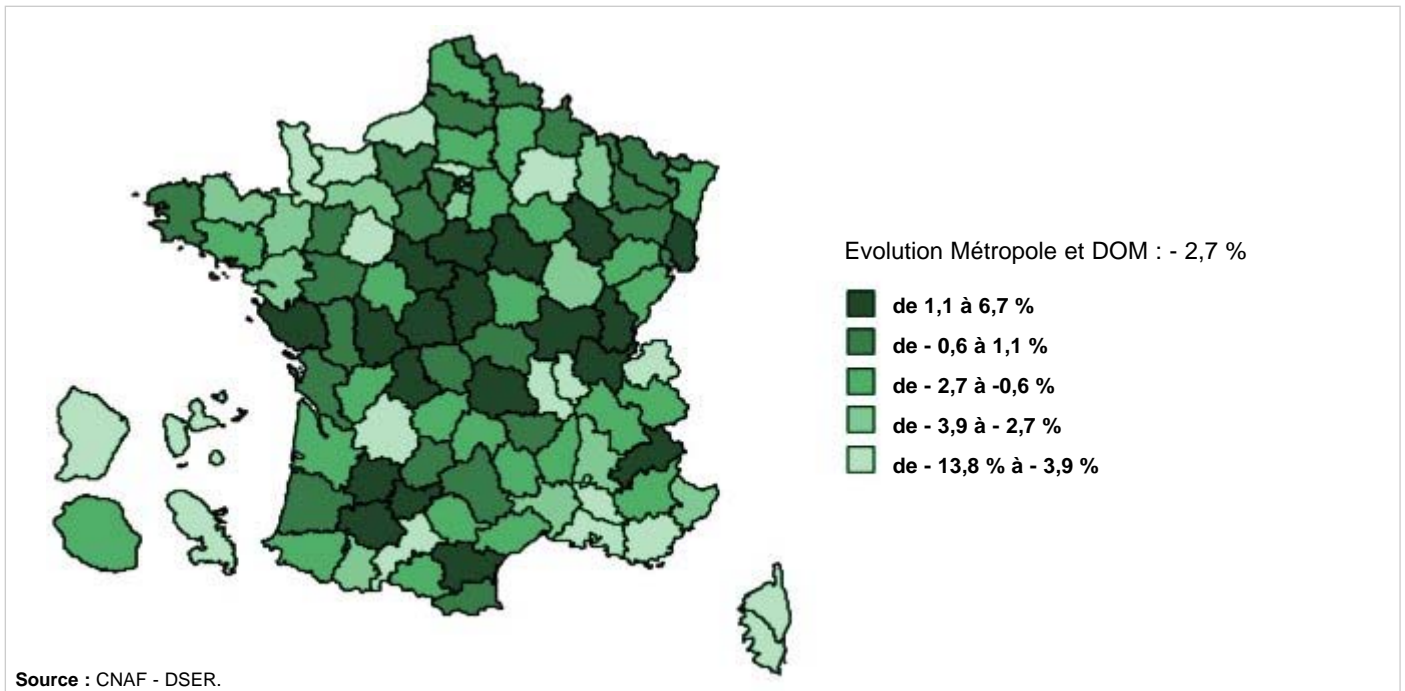
Graphique 2 - Nombre d'ouvertures de droit au RMI au cours du trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)



Source : CNAF - DSER.

Note : Les données du quatrième trimestre 2008 sont provisoires.

Carte 1 - Evolution du nombre d'allocataires payés au titre du RMI, par département, entre décembre 2007 et décembre 2008 (données brutes, Métropole et DOM, en glissement annuel)



Le nombre d'ouvertures de droit augmente légèrement au quatrième trimestre 2008 par rapport au quatrième trimestre 2007

La stabilisation du nombre d'allocataires payés au titre du RMI observée au 31 décembre 2008 est en partie liée à l'évolution du nombre d'ouvertures de droit (graphique 2). On entend par nombre d'ouvertures de droit le nombre d'allocataires ayant déposé au cours du trimestre une demande de prise en charge et ayant bénéficié d'un paiement. Au dernier trimestre 2008, ce nombre est en légère augmentation par rapport à celui observé au quatrième trimestre 2007.

En 2008, les évolutions du nombre d'allocataires du RMI dans les départements sont très contrastées

Les évolutions du nombre d'allocataires entre décembre 2007 et décembre 2008 sont très contrastées selon les départements. Près des trois quarts d'entre eux connaissent une évolution annuelle supérieure à la moyenne nationale (carte 1). Pour environ 30 % des départements, le nombre d'allocataires du RMI reste fin 2008 quasiment au même niveau que fin 2007 : + 0,8 % en glissement annuel en Mayenne et dans le Lot, + 0,5 % dans les Vosges, + 0,3 % dans le Maine-et-Loire, stable en Charente-Maritime, en Meurthe-et-Moselle et dans l'Aveyron, - 0,2 % dans la Somme et - 0,4 % dans l'Allier.

■ **Pour en savoir plus**

- Cazain S., Donné S., Hennion M. et Nauze-Fichet E. : *Le nombre d'allocataires du RMI au 31 mars 2007*, *l'e-ssentiel*, 2007, n° 62, et *Etudes et Résultats*, 2007, n° 579.
- Cazain S., Donné S., *Le dispositif d'intéressement à la reprise d'activité des allocataires du RMI*, *l'e-ssentiel*, 2007, n° 67.
- Hennion-Aouriri M., Mirouse I., Nauze-Fichet E., *Le nombre d'allocataires du RMI au 30 septembre 2008*, *l'e-ssentiel*, 2008, n° 80, et *Etudes et Résultats*, 2008, n° 673.

Pour 20 % d'entre eux, principalement situés dans le Centre de la France, en Bourgogne et Franche-Comté, et pour quelques-uns en Midi-Pyrénées, le nombre d'allocataires connaît une hausse plus sensible : + 6,1 % entre la fin 2007 et la fin 2008 dans le Gers, + 4,8 % dans l'Yonne, + 3,8 % dans le Jura, + 3,7 % en Saône-et-Loire, le maximum se situant en Haute-Vienne (+ 6,7 %).

À l'inverse, la Bretagne, la Normandie, le quart sud-est de la France et les DOM enregistrent une baisse importante du nombre d'allocataires en 2008 : - 5,8 % à Paris, - 6,0 % dans le Calvados, - 6,3 % dans la Manche, - 6,7 % en Martinique. C'est en Corse qu'elle est la plus forte (- 9,9 % en Corse du Sud et -13,8 % en Haute-Corse). Cependant, le nombre d'allocataires dans ces départements se stabilise ou augmente légèrement sur le dernier trimestre.

Marie Hennion-Aouriri et Emmanuelle Nauze-Fichet ■

Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville

Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports

Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique - DREES

Isabelle Mirouse ■

Département des statistiques, des prévisions et des analyses - CNAF

Directeur de la Publication
Hervé Drouet
Directrice de la rédaction
Hélène Paris
Directrice adjointe de la rédaction
Delphine Chauffaut
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarède
Secrétaire de rédaction
Patricia Lefebvre
Maquettiste - mise en page
Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769